



PROGRAMME FORMATION

Sous-Section 4 Cumul de Fonction

Sécurité Amiante

Prérequis

- Aptitude médicale au poste de travail du travailleur (*prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire*)

Objectifs

- respecter les obligations de formation en **sous-section 4 de tout encadrant technique et/ou encadrant chantier** au sens de l'arrêté du 23/02/12,
- définir des procédures adaptées aux interventions sur des sites susceptible ou contenant de l'amiante,
- évaluer les risques, établir des modes opératoires les appliquer et les faire appliquer.

Durée

5 jours (40h)

Délai d'accès

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**
06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en Présentiel

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (*évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées*)

Documents délivrés

Attestation de compétence stipulant dates de présence à la formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation.

Remarque : Recyclage = **périodicité de 3 ans**

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier. Exposés, Études de cas/applications pratiques sur plate-forme pédagogique.

Moyens matériels - Vidéo projection, Plate-forme pédagogique, EPI de base adaptés à l'activité (*chaussures de sécurité, casque, gants...*)

Moyens humains - Formateur expérimenté et formé dans le risque Amiante (*CSPS, Diagnostiqueur, Préventeurs*).

Documentation - Un support de cours papier format "A4", reprenant l'essentiel de la formation.

JOUR 1 (8 heures)

1. Introduction
2. L'amiante
 - Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
 - Ses effets sur la santé
 - Les régions comportant des terrains amiantifères
 - Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
 - Les produits et dispositifs de substitution
 - La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante

JOUR 2 (8 heures)

3. La réglementation de l'amiante
 - La protection de la population – Code de la santé publique
 - La protection du travailleur – Code du travail
 - Le repérage de l'amiante - norme NF X 46020
 - L'élimination des déchets contenant de l'amiante
 - Les documents exigibles lors de toute intervention
 - Les obligations de l'armateur de navires français
 - Les dispositions pénales encourues par l'employeur

JOUR 3 (8 heures)

4. Les risques et leur prévention
 - La réglementation relative à la prévention des risques
 - Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
 - Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

JOUR 4 (8 heures)

5. L'évaluation des risques
 - Faire l'évaluation des risques
 - Définir les méthodes de travail et les procédures opératoires
 - Appliquer les méthodes et les procédures
6. Les équipements de protection
 - Le choix, la mise en œuvre, la maintenance et l'entretien des équipements de protection collective
 - L'utilisation des équipements de protection collective
 - Le choix, l'utilisation, la maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle
 - L'utilisation des équipements de protection individuelle

JOUR 5 (8 heures)

7. La vie du chantier
 - Connaître les situations d'urgence ou situation anormale
 - Identifier ces situations et définir une conduite à tenir
 - Appliquer la conduite à tenir en cas de situations anormales
8. Scénario sur plateau pédagogique / Évaluation de la formation

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis